



Charte d'engagement

entre les conseils communaux et les conseils généraux des communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise

Vu le lancement en avril 2022 du processus de travail collaboratif visant la présentation d'un projet de fusion de nos quatre communes à l'attention de nos citoyennes et citoyens en vue d'une votation populaire planifiée en novembre 2023,

compte tenu de l'indispensable climat de confiance entre les acteurs institutionnels que nécessite la co-construction d'un projet ambitieux de fusion de nos quatre communes,

étant donnée la volonté partagée de renforcer l'attractivité de l'ensemble du territoire des actuelles quatre communes et de garantir des prestations efficaces et efficientes à l'attention de nos citoyennes et citoyens,

vu l'affirmation concertée de construire un projet durable du point de vue économique, financier, environnemental et social,

étant considérée la détermination exprimée par nos quatre communes de renforcer nos collaborations et de porter ensemble des projets ambitieux simultanément aux réflexions menées dans le cadre du projet de fusion,

étant entendu que la charte n'entame en rien formellement l'indépendance des communes jusqu'à une potentielle fusion, mais a pour but de favoriser une concertation ouverte entre les communes, sans obligation formelle de renoncer à des investissements et sans volonté de blocage ou de retard dans les projets,

les conseils communaux et les conseils généraux de nos quatre communes s'engagent, durant la phase de travail se déroulant entre avril 2022 et novembre 2023, à :

1. Organiser **une plateforme collaborative et d'échanges d'information** entre nos quatre communes visant à assurer une communication régulière, directe et transparente s'agissant notamment de la situation et l'évolution financière, de la planification des investissements et des effectifs entre nos quatre communes.
2. Recenser, renforcer et valoriser les **collaborations** en cours et d'en détecter de nouvelles.
3. Élaborer une nouvelle approche visant à mutualiser l'utilisation des **infrastructures** existantes, par la mise à disposition de celles-ci aux trois autres communes.
4. Développer un processus de coordination entre nos quatre communes en matière de **ressources humaines** afin de partager les besoins et de valoriser les compétences internes disponibles, en amont du processus de création de postes de travail ou de remplacement de collaborateurs ou collaboratrices.
5. Assurer une concertation systématique entre nos quatre communes au moment de la conception et la réalisation de nouveaux **projets** afin d'étudier les possibilités de collaboration ou d'extension à l'ensemble de nos territoires.
6. Élaborer un **projet de société** co-construit dans le cadre d'une démarche participative associant la société civile, tenant compte des paramètres financiers et fiscaux, le tout garantissant la création d'une **commune durable**, du point de vue économique et financier, mais également social et environnemental.



7. Assumer une **responsabilité sociale** de manière concertée en s'engageant à garantir aux actuels employés communaux et actuelles employées communales de nos quatre communes une place de travail au sein de la nouvelle commune.

Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise, le xx xx 2022.

Pour la Commune d'Enges :

Conseil communal

Xx yy
Président-e Secrétaire

Conseil général

xx yy
Président-e Secrétaire

Pour la Commune d'Hauterive :

Conseil communal

Xx yy
Président-e Secrétaire

Conseil général

xx yy
Président-e Secrétaire

Pour la Commune de La Tène :

Conseil communal

Xx yy
Président-e Secrétaire

Conseil général

xx yy
Président-e Secrétaire

Pour la Commune de Saint-Blaise :

Conseil communal

A. Jeanneret C. Guinand
Président Secrétaire

Conseil général

R. Ambigapathy Secrétaire
Président